



الرئيسة La Présidente

Nouakchott, le 15 AUG 2024 انواكشوط، في

Número: 022/25 الرقم:
ARMP/Pr: سات ص ع:

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION D'UN LOT ET D'ANNULLATION D'UN AUTRE ٤٨

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond en date du 15 Août 2024, sur le recours introduit par l'ETS ELKHEIR contre les avis de sélection relatifs à l'évaluation des offres techniques, par la CPMP du Ministère de la Santé (MS), du marché de fourniture, d'installation et de mise en service d'un scanner 64 barrettes (lot 1) et d'un scanner 256 barrettes (lot 2), objet de l'Appel d'Offres International N°002/CPMP/MS/PPRS-Covid 19/2024 :

- Dit que le recours de l'ETS ELKHEIR relatif au lot1 est non fondé ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du lot 1 conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAOI, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Dit que le recours de l'ETS ELKHEIR relatif au lot 2 est fondé ;
- Annule la décision établissant les résultats de l'évaluation technique du lot n° 2 et ordonne la reprise de l'évaluation des offres conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAOI, aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

